

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2013 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, Mme Danièle MEYER, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER , M. Etienne WOLF

Absents excusés : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, M. Roland RIES

50-2013 Modification n°2 PLU Duppigheim (commune voisine)

Description de la demande

La commune de Duppigheim a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, le projet de modification n°2 de son PLU soumis à enquête publique du 7 octobre au 7 novembre 2013.

Duppigheim est une commune voisine de SCOTERS. Elle est limitrophe d'Entzheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Blaesheim.

La modification n°2 du PLU de Duppigheim vise à permettre de mieux prendre en compte l'environnement dans la réalisation de la 3^{ème} phase d'un lotissement et à procéder à des ajustements règlementaires

Elle porte sur les orientations d'aménagement de la zone AUHz (4,1 ha). Il s'agit, afin de baisser la consommation foncière, de réduire l'emprise des voies et de préciser le type de logements intermédiaires que la zone va accueillir. Il s'agit également d'autoriser les activités de type services dans le lotissement et de prendre en compte la problématique de gestion des eaux pluviales.

La modification n°2 porte également sur la suppression des marges de recul afin de rendre constructible des parcelles situées le long de la rue de la Gare.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Le projet de modification n°2 du PLU de Duppigheim n'appelle pas de remarque particulière

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 16 OCT. 2013
La publication le 16 OCT. 2013
Strasbourg, le



Le Président
Jacques BIGOT